

DÉPARTEMENT DU TARN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°12-2025

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 <u>Date convocation</u> 24/03/2025 <u>Date d'affichage</u> 24/03/2025	<u>ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS</u> : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD (Pouvoir à Yves CHAPRON), Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Lina POUGET
Secrétaire de séance : Bernard CALMETTES	

### OBJET : Création de l'agglomération Rieumas

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux agglomérations, rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

La route de Florentin (D123) présentant une zone bâtie composée d'une dizaine d'habitations, Monsieur le Maire propose d'intégrer cette zone dans une agglomération pour intégrer ce secteur à la limitation de vitesse à 50 km/h (voir plan ci-joint).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le nom attribué l'agglomération Rieumas
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Secrétaire,**



**Bernard CALMETTES**



**Le Maire,**



**Yves CHAPRON**